

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012

Date de convocation : 26 Mars 2012

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. NAUD, GODARD, CANUS.

Excusée : Mme MAUREL

Excusée ayant donné pouvoir : M. HANNIER,

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND,

Secrétaire de séance : Mme CHARRIER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 Mars 2012

Monsieur GODARD souhaite apporter un rectificatif à ce procès-verbal. En effet à la fin du débat d'orientations budgétaires, après l'intervention du Trésorier Municipal, il a prononcé la phrase suivante :

« Il comprend qu'une adhésion à la CDC de Saintes, à fiscalité TPU, n'aurait pas eu la même répercussion ».

Il demande que son propos ne soit pas mal interprété car il n'a, en aucun cas, été question pour lui de privilégier une adhésion de Chaniers à la CDC de Saintes.

Le Conseil Municipal après avoir pris note de cette observation approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 Mars 2012.

TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CDC DU PAYS BURIAUD

Monsieur de ROUX rappelle que par arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2011, la Commune de Chaniers est devenue membre de la CDC du Pays Buriard dont les statuts précisent les compétences.

Il en donne lecture.

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

Aménagement de l'espace

- *Elaboration, révision et suivi d'un SCOT et d'un ou plusieurs schémas de secteur sur le territoire communautaire.*
- *Adhésion et participation au Pays de Saintonge Romane. Mise en œuvre de la Charte de Pays sur le territoire de la communauté de communes*
- *Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) sur le territoire communautaire.*

Monsieur de ROUX souligne que la cotisation d'adhésion de Chaniers à la Saintonge Romane est de ce fait transférée à la CDC.

Action de développement économique

- *Création, aménagement et gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones à créer accueillant plus de deux entreprises.*
- *Actions de développement économique d'intérêt communautaire : est déclaré d'intérêt communautaire la prospection en vue d'accueillir des entreprises.*
- *Actions visant à favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire communautaire : sont déclarés d'intérêt communautaire toutes les aides directes ou indirectes tels que les bâtiments relais favorisant l'implantation d'entreprises, dans la limite des interventions permises par le CGCT.*

Monsieur de ROUX précise que la CDC dispose actuellement de la zone d'activités de CHERAC, BURIE et CHANIERES.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'Environnement

- *Elimination et valorisation des déchets* : sont d'intérêt communautaire la création et la gestion des déchetteries, des dépôts de déchets inertes, la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

- *Opérations coordonnées de gestion des cours d'eau et travaux Hydrauliques* : sont d'intérêt communautaire, les travaux structurants d'aménagement hydraulique (y compris dans le cadre d'un S. A. G. E. lorsqu'il existera) concourant à la mise en sécurité des personnes et des biens concernant plus d'une commune dans le même bassin versant ou (et) au développement, notamment en matière de tourisme vert, du territoire communautaire et les opérations coordonnées de gestion des cours d'eau concourant à la préservation des milieux et de la ressource.

Monsieur de ROUX souligne que la CDC avait adhéré au SMICTOM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et que c'est elle qui dorénavant lève redevance.

En matière de gestion des cours d'eau, la CDC prend en charge la cotisation au SYMBA.

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Les voies d'intérêt communautaire sont définies comme celles desservant les équipements communautaires existants ou à créer. Leur liste, à la date des présents statuts est la suivante :

Commune de Saint Césaire : voie d'accès à la piscine depuis la RD 134

Commune de Saint Sauvant : voie d'accès à la carrière des Turgères depuis la RD 134

Commune de Burie : voie d'accès au gymnase depuis la RD 131 ; voie d'accès à la médiathèque depuis le 22 boulevard de la République ; parking situés à l'angle de la rue de l'Hôtel des Postes et du boulevard de la République ; voie d'accès au centre de loisirs « les Kgouilles » depuis le boulevard des écoliers.

Commune de Migron : portion de la rue des Ecoliers de la RD 120 jusqu'au jardin d'enfants « les P'tites Frimousses »

Commune de Dompierre sur Charente : voie d'accès à la salle polyvalente depuis la rue Jean Monet.

Monsieur de ROUX précise que Chaniers a demandé la mise en place d'un budget voirie pour l'entretien des voies communales.

Madame FALLOURD demande ce que devient le contrat Eurovia. Monsieur de ROUX rappelle que ce contrat concerne seulement 40kms de voies communales et qu'il est maintenu.

Politique du logement et du cadre de vie

Habitat : sont d'intérêt communautaire toutes les opérations de réhabilitation de logements portant sur plus de 4 logements dans le cadre d'une même opération

Monsieur de ROUX rappelle que Chaniers, dans le cadre de la Saintonge Romane, avait adhéré au Programme d'intérêt Général (PIG) et à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ces opérations entrent dans le transfert à la CDC.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire

La communauté de communes est compétente pour la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement de tout équipement culturel ou sportif dont la capacité d'accueil nécessaire ou l'attractivité ou l'implication d'acteurs issus de plusieurs communes membres dépasse le cadre communal. Sont d'intérêt communautaire les équipements ci-dessous ainsi que tous ceux, à créer, qui correspondront aux critères précédents :

Commune de Saint Césaire : piscine intercommunale

Commune de Burie : Gymnase Beauregard ; bibliothèque-médiathèque intercommunale, salle d'exposition du 24 avenue de la République

Commune de Dompierre sur Charente : salle polyvalente

Sont également d'intérêt communautaire le transports des enfants des écoles et collèges vers les équipements culturels et sportifs communautaires ainsi que toute opération ou événement ayant pour objet la promotion, à l'échelle de la communauté de communes, du sport, de la culture et de la protection de l'environnement en particulier : l'initiation aux arts ouverte aux résidents de la communauté, l'initiation à l'outil informatique et aux technologies de l'information et de la communication ainsi que le soutien aux projets et manifestations sportifs et culturel favorisant l'attractivité du territoire par leurs répercussions médiatiques.

Monsieur de ROUX indique que CHANIERES transfère la médiathèque ce qui inclut le salaire de l'agent.

En ce qui concerne les stades et les équipements sportifs, une commission doit se réunir pour définir les installations sportives de Chaniers qui pourront être considérées d'intérêt communautaire.

Monsieur GODARD demande si la salle associative des Prises sera transférée à la CDC. Madame FALLOURD propose que cette salle accueille des activités culturelles. Monsieur PANNAUD souligne que cette nouvelle salle est surtout appelée à recevoir des activités festives.

Monsieur de ROUX indique qu'il n'a pas été question de transférer cette salle dont il rappelle que la mise aux normes électriques dans le cadre de la sécurité incendie doit être réalisée. Une consultation a d'ailleurs été effectuée à la suite de laquelle une seule entreprise a répondu.

La Commission d'appel d'offres a analysé la proposition remise par l'Entreprise BRUNET-DROUILLAC d'un montant de 7 799.60 € HT (9 328.32 € TTC).

Tourisme :

Equipements touristiques :

- élaboration et mise en œuvre d'une politique de tourisme communautaire contribuant à la promotion du territoire. Sont d'intérêt communautaire les aménagements pour le loisir et la plaisance concourant à l'aménagement des rivières : pontons, points d'ancrage pour les plaisanciers.

Monsieur de ROUX indique que seront pris les pontons et le fonctionnement de la baignade.

Signalétique des circuits de randonnée :

- sont d'intérêt communautaire la réalisation, la mise en place, l'entretien des panneaux des circuits de randonnée.

Promotion touristique : sont d'intérêt communautaire :

- l'organisation de manifestations destinées à promouvoir, par son rayonnement, l'ensemble du territoire communautaire,*
- la création et la diffusion de documents d'information destinés à promouvoir circuits et activités touristiques concernant l'ensemble du territoire,*
- la création de structures touristiques d'importance supra-communale.*

Protection animale

- cotisation à la SPA pour l'ensemble du territoire*

Monsieur de ROUX indique que la cotisation à la SPA versée jusqu'à présent par la Commune est prise en charge par la CDC.

Politique sociale :

Enfance :

- Construction, extension, aménagement, équipement, gestion des centres de loisirs, crèches, jardins d'enfants et relais d'assistantes maternelles*
- Transport des enfants au centre de loisirs pendant les vacances scolaires*

Monsieur de ROUX précise que dans le cadre, de l'enfance la CDC prend en charge la part « Accueil de Loisirs » des Coccinelles, le PEL avec le poste de l'animateur. La CDC a programmé la construction d'une crèche à Burie.

Insertion sociale et professionnelle :

- *Participation financière au programme d'insertion et d'intégration des demandeurs d'emploi par l'intermédiaire des associations et chantiers d'insertion (règlement des commandes de travaux dans la limite du budget voté annuellement par la communauté de communes).*

- *Création et gestion de chantiers d'insertion*

Dans le cadre des chantiers d'insertion, Chaniers a demandé la réhabilitation de la Font Ronde.

Aide à la personne :

- *Aide financière et technique à l'association relais de la Banque Alimentaire*

- *Aménagement et équipement de locaux mis à disposition dans ce cadre*

- *Participation financière (subvention) au fonctionnement des services intercommunautaires chargés du service prestataire des aides ménagères et des services mandataires auprès des personnes âgées de son ressort territorial*

La CDC participera au transport des denrées prises au dépôt de Montils dans la mesure où des familles de Dompierre, Cherac et autres, viendront à la distribution faite par les bénévoles à la salle des fêtes de Chaniers.

Capacités de conventionnements

La Communauté de Communes est aussi habilitée à assurer pour le compte d'autres communes et établissements publics de coopération intercommunale des services dans le respect des règles de concurrence et de tenue des comptes.

Politique de solidarité intercommunale. Sur sollicitation des communes membres, la Communauté de Communes peut participer à la réalisation d'équipement ou d'opération par une maîtrise d'ouvrage déléguée. Toute intervention fera l'objet d'une convention entre les parties.

L'adhésion à différents syndicats mixtes ou autre structure nécessaire au bon fonctionnement de la communauté de communes est du ressort du conseil communautaire à la majorité simple.

Comme il l'a déjà été indiqué lors de précédentes réunions, la Commune de Chaniers en baissant les taux de ses quatre taxes du montant des taux de la CDC verra son produit fiscal diminuer d'environ 275 000 € au bénéfice de la CDC.

Monsieur de ROUX indique que le différentiel positif entre le montant des charges transférées et les nouvelles recettes perçues par la CDC pourra être affecté, selon le montant, à des travaux de voirie tels que la réfection de la Rue des Sables et la place de l'église endommagée par le gel.

Monsieur GRAVELLE souligne que les travaux de réfection de l'église ne pourront pas entrer dans cette enveloppe.

Monsieur de ROUX indique d'autre part que la CDC envisage l'achat d'une balayeuse et d'une bouille en vue d'une utilisation commune de ce matériel.

Madame FALLOURD demande si en matière d'animation elle peut présenter à la CDC un projet réalisé avec les jeunes et la médiathèque.

Monsieur PANNAUD indique qu'un projet de voile initié par l'espace jeune de Chaniers a pu évoluer avec la participation de la CDC.

Monsieur GODARD demande ce qu'il en sera pour l'organisation du prochain Salon du Livre. Monsieur de ROUX répond qu'il restera communal.

Monsieur MACHEFERT demande des précisions sur l'utilisation des équipements sportifs.

Monsieur PANNAUD indique que les écoles de Chaniers pourront bénéficier de la piscine de St Césaire au mois de Juin et que l'AS FOOT a déjà utilisé la Salle de Dompierre.

Monsieur RICHON demande comment se définit la voirie communautaire.

Monsieur de ROUX indique qu'il s'agit des portions de voies desservant des Equipements communautaires.

En ce qui concerne l'entretien de la voirie communale dont on a parlé précédemment, il conviendra d'affiner le concept mais ce sera essentiellement de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le transfert des compétences à la CDC du Pays Buriaud, à compter du 1^{er} Janvier 2012, date de l'intégration de la Commune à la CDC.

EMPRUNT

En vue des investissements évoqués lors de la préparation du budget, il a été constaté qu'il sera nécessaire de contracter un emprunt de 150 000 €.

Madame CHARRIER indique qu'une consultation a été réalisée auprès de l'ensemble des établissements bancaires de la place.

Seule la Caisse d'Epargne a remis une proposition pour laquelle une décision doit être prise avant le 5 Avril.

Durée		Périodicité		
		Annuelle	Semestrielle	Trimestrielle
10 ans	Taux	4.13 %	4.08 %	4.05 %
	Echéance	18 613.52 €	9 208.96 €	4 579.19 €
	Coût total	36 135.20 €	34 179.20 €	33 167.60 €
12 ans	Taux	4.37%	4.31 %	4.29 %
	Echéance	16 327.83 €	8 070.60 €	4 014.45 €
	Coût total	45 933.96 €	43 694.40 €	42 693.60 €
15 ans	Taux	4.64 %	4.59 %	4.56 %
	Echéance	14 101.83 €	6 972.20 €	3 465.40 €
	Coût total	61 527.45 €	59 166.00 €	57 924.00 €

Monsieur RICHON souligne que la baisse de l'endettement ne se fera réellement ressentir qu'en 2014.

Monsieur de ROUX indique que l'effet sur la section de fonctionnement se fait déjà ressentir cette année.

Après examen, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition suivante la plus avantageuse :

Montant de 150 000 €

Durée de 10 ans

Echéance trimestrielle

Taux de 4.05 %

Il mandate Monsieur de ROUX ou Madame CHARRIER pour signer le contrat de prêt à intervenir

Madame CHARRIER indique qu'il sera préférable de débloquer cet emprunt le plus tard possible afin d'éviter une échéance au mois de mars.

COMPTABILITE

Ouvertures de crédits :

Madame CHARRIER indique qu'il faut procéder à certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget :

- Frais d'étude de gestion pluviale sur le versant de la Touche. La somme de 1 500 € sera imputée à l'article 2031 – 228. (Cabinet Impact Environnement)

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette ouverture de crédit.

AFFAIRE KALINSKI – DESIGNATION D'UN AVOCAT

Monsieur de ROUX rappelle le différend opposant la Commune de Chaniers à Mme KALINSKI concernant l'immobilisation d'un terrain dont elle avait déclaré vouloir se porter acquéreur.

Par délibération en date du 16 Janvier dernier, il avait été mandaté par le Conseil Municipal en vue de recouvrer l'indemnité d'immobilisation d'un montant de 4992 €.

A la suite de la mise en demeure adressée le 3 Février 2012 à Mme KALINSKI, son avocat a adressé un courrier en Mairie le 14 Février.

La Commune, au titre de la protection juridique, a informé son assureur GROUPAMA de ce litige.

GROUPAMA a demandé que lui soient adressées les pièces du dossier et après examen par courrier en date du 28 Mars dernier, invite la Commune à contacter un avocat.

Monsieur de ROUX propose au Conseil de bien vouloir autoriser Maître SAINTE MARIE PRICOT à se constituer pour le compte de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans le cas où le tribunal serait saisi, autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire opposant la Commune à Mme KALINSKI et Me SAINTE MARIE PRICOT à se constituer pour le compte de la Commune.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur RICHON souligne les indications erronées sur la vitesse données par le radar pédagogique installé au Port Hublé.

- Madame GRELET fait part des observations des habitants de l'Impasse Renoir qui se demandent pourquoi la Rue Léonard de Vinci a été mise en sens unique, les obligeant ainsi à faire un détour par la rue du 11 Novembre.

- Monsieur de ROUX indique que cette décision a été prise par mesure de sécurité.

- Monsieur FOURRÉ indique qu'à partir du 16 avril prochain des travaux vont être entrepris sur la RN 141 entre Coran et La Font du Loup (réfection des accotements et de la bande de roulement) ce qui nécessite une déviation par la RD 24.

- Madame FALLOURD rappelle que la Fête des Fleurs et des Saveurs a lieu les 28 et 29 Avril et demande aux conseillers de bien vouloir distribuer les affiches.

Elle indique que le Samedi 5 Mai est organisée une balade contée médiévale organisée en partenariat avec l'Ecole Ronsard, l'Association « Si Pons m'était conté », la médiathèque, le Comité d'Animation et l'Association des Parents d'Elèves.

- Monsieur GRAVELLE demande ce qui a été décidé lors de la réunion avec la SEMIS concernant le Chemin de la Tonnelle.

Monsieur de ROUX indique que la SEMIS va prendre en charge la réfection de la chaussée jusqu'à la hauteur de l'entrée de la zone commerciale.

- Madame FALLOURD demande ce qu'il en est de l'aménagement du rond-point et de la pose du « timbre ».

Les arbustes morts sont en train d'être arrachés.

- Monsieur NAUD aborde le problème de l'augmentation de la redevance des ordures ménagères.

- Monsieur FOURRÉ expose le problème des personnes jusqu'à présent exonérées en raison de leur éloignement par rapport au point de ramassage et qui se voient facturer la totalité de la redevance (Collecte et traitement) alors qu'elles ne devraient payer que le traitement.

- Monsieur de ROUX indique que globalement c'est ressenti par la population comme une augmentation de la redevance mais il tient à souligner que la redevance calculée à Chaniers avant l'intercommunalité ne prenait en compte que la facturation du SMICTOM et que toute la partie gestion administrative était comprise dans le budget général de la Commune.

La CDC, quant à elle, ayant un budget annexe, intègre toutes les dépenses afférentes au service. Une commune isolée a évidemment plus de souplesse de gestion qu'un service intercommunal.

La séance est levée à 22 h 55

La Secrétaire de Séance,

Françoise CHARRIER